

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DIJON**

**EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON**

Séance du 3 décembre 2025

Président de Séance : M. Antoine HOAREAU.

Date de convocation : 26 novembre 2025.

Membres présents : (11) M. HOAREAU, M. LEHENOFF, M. BERTHIER, Mme TENENBAUM, M. ME-ZUI, Mme CHOLLET, M. AVENA, M. FOUILLOT, M. FOUSSET, Mme GINDRE, M. JASPART.

Membres excusés représentés : (5) Mme KOENDERS représentée par M. HOAREAU, Mme JACQUEMARD représentée par Mme CHOLLET, Mme LECOMTE représentée par Mme TENENBAUM, Mme JACQUENET représentée par Mme GINDRE, Mme VIAN représentée par M. FOUILLOT.

Membres excusés : (1) : M. FAVERJON.

Objet : Créations et suppressions de postes**Evolution de l'organisation du service Appui au développement social**

L'équipe appui au développement social est actuellement composée de huit agents dont un encadrant. Elle a pour missions principales de venir en appui des travailleurs sociaux en accompagnant physiquement les personnes dans leurs démarches liées à la santé, aux formalités administratives, aux loisirs ou encore aux achats rendus possibles grâce aux dispositifs d'aide financière. Elle intervient également dans la mise en place d'actions collectives destinées à lutter contre l'isolement des personnes en perte d'autonomie et à assurer une veille sociale. L'équipe contribue par ailleurs aux actions déployées dans le cadre des Points d'Accès aux Droits et du développement social local, participe aux événements grand public portés par la collectivité et prend part aux travaux conduits par l'observatoire de l'âge.

Lors de la création du poste d'assistant administratif chargé du secrétariat, les missions avaient été définies autour de la gestion administrative et logistique de l'équipe, de la tenue de la régie, de la gestion des inscriptions et d'un appui ponctuel auprès des autres agents.

Cependant, l'évolution des besoins du service a conduit à une transformation progressive et significative du rôle de l'agent occupant ce poste en prévision du départ à la retraite d'un animateur appui au développement social le 1er mars 2026. L'agent est aujourd'hui mobilisé à hauteur de 75 % sur des missions d'accompagnement individuel et collectif, notamment à travers l'organisation et l'animation des nombreuses actions collectives conduites par l'équipe, qui ont représenté en 2023 et 2024, près de 300 actions proposées au public. Il participe également de manière régulière à la préparation et à la réalisation des événements portés par la direction et par la collectivité dans son ensemble.

Afin de mieux traduire cette évolution et de garantir une cohérence entre les missions exercées et le cadre d'emplois de référence, il apparaît nécessaire de procéder à la transformation du poste d'assistant administratif chargé du secrétariat, relevant de la filière administrative, en animateur appui au développement social, relevant de la filière animation.

L'analyse du fonctionnement du service, conjuguée au développement de la polyvalence des agents, met en évidence que le prochain départ à la retraite d'un animateur appui au développement social ne devrait pas impacter la continuité ni la qualité du service rendu. Les missions actuellement assurées

pourront être réparties entre les agents du service. Ce poste, relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation, pourra donc être supprimé à compter de la date de départ de l'agent le 1er mars 2026.

L'avis du Comité Social Territorial ayant été requis conformément à la réglementation en vigueur pour ce dossier.

Ainsi, les membres du Conseil d'administration :

1- autorisent la création d'un poste d'adjoint d'animation territorial et la suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

2- autorisent la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à compter du 1^{er} mars 2026 ;

3- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses et budgets successifs ;

4- autorisent Madame la Présidente ou son représentant légal à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

Ressources internes : 1

Ressources humaines : 1